



## INSCRIPTION à l'UPVD – Formations en ALTERNANCE

- 1 Après avoir reçu un avis pédagogique favorable pour votre entrée en formation, vous devez **ACCEPTER la proposition** dans l'application [eCandidat](#)
- 2 **Pour vous inscrire** vous devez

### *dans le cadre d'un contrat d'apprentissage*

- Avoir retourné à [alternance@univ-perp.fr](mailto:alternance@univ-perp.fr) la fiche de renseignement « apprenti » accompagnée de la feuille d'engagement de l'entreprise à moins que l'entreprise ne l'ait déjà fait.
- Avoir signé un contrat d'apprentissage (formulaire cerfa) et vous être assuré(e) que l'entreprise en a bien renvoyé trois copies au CFA Ensup LR ([emilie.giacobi@umontpellier.fr](mailto:emilie.giacobi@umontpellier.fr)).
- Payer la CVEC [Contribution Vie Etudiante et de Campus](#)** d'un montant de 91€ mais **Ne pas s'inscrire ou payer son inscription en ligne**
- Remplir votre dossier d'inscription administrative** et produire les pièces justificatives demandées (voir les modalités d'inscription [pour les formations de l'IUT](#) ou [pour les autres formations](#))
- Demander une attestation d'autorisation d'inscription** sous le statut « apprenti » auprès du SFCA sur présentation du reçu du paiement de la CVEC (contact: [laetitia.colom@univ-perp.fr](mailto:laetitia.colom@univ-perp.fr) / SFCA - Bat Z - UPVD - Perpignan).

PUIS

- POUR l'IUT :** prendre rendez-vous [à la scolarité de l'IUT](#) (onglet « alternants ») pour y déposer votre dossier d'inscription et pièces justificatives.
- HORS IUT :** Prendre rendez-vous à la [scolarité centrale de l'Université](#) pour vous y déposer votre dossier d'inscription administrative et pièces justificatives:

### *dans le cadre d'un contrat de professionnalisation*

- Avoir signé un contrat de professionnalisation avec une entreprise (formulaire cerfa) et vous être assuré(e) que l'entreprise en a bien renvoyé une copie au SFCA
- Ne pas payer la CVEC** (Contribution Vie Etudiante et de Campus) d'un montant de 91€ et **Ne pas s'inscrire ou payer son inscription en ligne**
- Remplir votre dossier d'inscription administrative** et produire les pièces justificatives demandées (voir les modalités d'inscription [pour les formations de l'IUT](#) (onglet « alternants ») ou [pour les autres formations](#))

PUIS

- POUR l'IUT :** prendre rendez-vous [à la scolarité de l'IUT](#) pour déposer votre dossier d'inscription et demander une attestation d'autorisation d'inscription sous le statut « contrat de professionnalisation » (contact: [marc.feddaoui@univ-perp.fr](mailto:marc.feddaoui@univ-perp.fr) / SFCA - Bat Z - UPVD – Perpignan) qui sera à joindre à votre dossier d'inscription.
- HORS IUT :** déposer ou envoyer votre [dossier d'inscription administrative](#) au SFCA - Campus principal Bâtiment Z – UPVD. **Attention : ne pas prendre de rendez-vous** à la scolarité centrale pour s'inscrire à une formation hors IUT



## ATTENTION:

- En contrat d'apprentissage: ..... **vous devez régler la CVEC (91€)**
- En contrat de professionnalisation: ..... **pas de CVEC à régler**
- VOUS NE DEVEZ RÉGLER AUCUNS FRAIS EN LIGNE
- VOUS DEVEZ RÉCUPÉRER AUPRÈS DU SFCA (et uniquement auprès de ce service) une AUTORISATION D'INSCRIPTION vous exonérant des frais dès que votre CERFA a été signé en entreprise (n'oubliez pas d'en faire une copie)
- Si vous ÉTIEZ BOURSIER(E), vous devez informer les services compétents dès signature de votre CONTRAT (et régler la CVEC pour les apprenti(e)s).
- [Vous avez jusqu'au 30 septembre pour finaliser votre inscription administrative.](#)

Pour plus d'informations, rendez-vous à l'adresse suivante :

<https://sfc.univ-perp.fr/fr/accueil/alternance/espace-candidat/je-m-inscris/>